

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Date de convocation : 12 janvier 2022  
Lieu de la séance : à distance en visioconférence

Président de séance : Régis COUTANT

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de conseillers présents : 52  
Nombre de votants : 63

53 (à partir délib. n° 22-002)  
64

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Sonia BOUDIN suppléante remplaçant Christophe CHATELAIN, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.  
MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christian BRUYEN, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Stéphane BOULANT, Fabrice HUBERT, Stéphane PESSENET suppléant remplaçant André VARLET, Olivier HUOT, Pierre LANGLOIS et Benoît BOUDÉ.

Étaient représentés :

Mme Maryse MINOT donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN  
Mme Pauline ACCARIÉS donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX  
M. Michel LORIOT donne pouvoir à M. Olivier VEAUX  
Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT  
M. Olivier MEUNIER donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK  
Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ  
Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK  
M. Patrick THIBAUT donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT  
M. Guillaume GUERRE donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. David COUDELAS donne pouvoir à M. David QUATREVAUX.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Francine PICAUVET, MM. Jacques CONSTANTINIDI, Xavier DUVAT, Christophe CHATELAIN, Denis CASTERS, André VARLET, Jean-Claude BUCQUET et Didier POUPINEL-DESCAMBRES.

Étaient absents les titulaires suivants : Mme Céline MEUNIER, MM. Frédéric POMMELET et Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il leur adresse ses vœux de santé, prospérité et sérénité pour 2022. Il dresse le bilan de l'année écoulée, dans chacun des domaines d'intervention de la communauté de communes et présente les priorités et les prospectives pour l'année à venir.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-001. ORGANISATION DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A DISTANCE PAR VISIOCONFERENCE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le règlement modifié afférant à la tenue des séances de l'assemblée à distance, par visioconférence.

**Adopté à l'unanimité.**

*Arrivée de Jacques CONSTANTINIDI en séance.*

**22-002. CONSTRUCTION DE BUREAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.  
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels relatifs aux travaux de construction de bureaux, pour les services techniques en lieu et place du local technique jouxtant le siège administratif de la Communauté.

Il sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR, auprès du Département de la Marne et de la Région Grand Est, au titre du programme Climaxion pour la réalisation des travaux.

Il autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-003. NOUVELLE RESSOURCE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LEUVRIGNY.  
CHOIX DU SCENARIO.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

La ressource alimentant la commune de Leuvrigny en eau potable n'étant pas protégée par un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique instaurant des périmètres de protection comme la réglementation l'exige, et la localisation en centre bourg de cette ressource étant incompatible avec la mise en œuvre de ces périmètres, il convient par conséquent de l'abandonner et de définir un nouveau mode d'alimentation pour la partie de la commune qu'elle dessert. Le Conseil décide de retenir le scénario d'une interconnexion avec la commune de Festigny comme nouveau mode d'alimentation en eau potable pour la commune de Leuvrigny.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-004. NOUVELLE RESSOURCE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LEUVRIGNY.  
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels du projet d'interconnexion pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Leuvrigny, sur la commune de Festigny. Il sollicite une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2022, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et auprès du Conseil Départemental de la Marne.

Il sollicite une demande de dérogation pour commencement anticipé de l'opération.

Il autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-005. REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU PARADIS A LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.  
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels du projet de réhabilitation du système d'assainissement de La Neuville- aux-Larris, dont la seconde phase consiste en la réhabilitation des réseaux d'assainissement rue du Paradis. Il sollicite une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2022, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Marne.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-006. REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, A LA NEUVILLE-AUX-LARRIS - 2<sup>ème</sup> PHASE.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement de La Neuville-aux-Larris, dont une 1<sup>ère</sup> phase concerne la rue du Paradis, une 2<sup>ème</sup> phase de travaux est nécessaire afin de procéder à la mise en séparatif des réseaux sur les rues actuellement équipées d'un réseau en unitaire. Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-007. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE.  
ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'entretien de voirie sur l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil accepte de confier l'accord-cadre mono-attributaire à l'entreprise COLAS NORD EST, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois 1 an.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-008. CREATION ET AMELIORATION DE POINTS DE DEFENSE INCENDIE.  
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels du programme d'amélioration des points de défense incendie pour 2022. Il sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2022, et du Département de la Marne.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-009. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.  
BUDGET GENERAL - 94900.**

Rapporteur : Le Président

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget général - 94900** dans la limite des niveaux de vote proposés ci-dessous :

Chapitre / Opération	Libellé	Inscriptions budgétaires 2021	Autorisation de crédits au titre de l'article L.1612-1 du CGCT	Propositions d'autorisation budgétaire 2022
219000101	VRD - Programme de travaux 2021	995 000	248 750	155 000
219000102	VRD - Travaux du quotidien	93 390	23 347	20 000
219000302	Poteaux et bouches d'incendie	61 780	15 445	15 000
219000303	Matériel service incendie et vêtements de feu	11 000	2 750	2 000
219000402	Équipement de collecte des déchets ménagers	22 000	5 500	5 000
219000501	Scolaire/périscolaire - Travaux et achats	19 830	4 957	4 000
219000601	Achats administration générale/polyvalent	99 000	24 750	15 000
219000603	Véhicules, matériel & outillage services techniques	58 000	14 500	10 000

**Adopté à l'unanimité.**

**22-010. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.  
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget Assainissement collectif - 94902** dans la limite des niveaux de vote proposés ci-dessous :

Chapitre / Opération	Libellé	Inscriptions budgétaires 2021	Autorisation de crédits au titre de l'article L.1612-1 du CGCT	Propositions d'autorisation budgétaire 2022
219020402	Travaux et achats du quotidien	131 140	32 785	20 000

**Adopté à l'unanimité.**

**22-011. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.  
BUDGET EAU POTABLE - 94903.**

Rapporteur : Le Président

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget Eau potable - 94903** dans la limite des niveaux de vote proposés ci-dessous :

Chapitre / Opération	Libellé	Inscriptions budgétaires 2021	Autorisation de crédits au titre de l'article L.1612-1 du CGCT	Propositions d'autorisation budgétaire 2022
219030201	Réseau AEP - Travaux du quotidien	360 500	90 125	18 000
219030402	Travaux et achats du quotidien	50 000	12 500	12 000

**Adopté à l'unanimité.**

**22-012. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).  
REVISION ET CLOTURE - BUDGET GENERAL - 94900.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil se prononce favorablement à la clôture des autorisations de programme suivantes :

- AP/CP n°18-02 : Troissy – VRD rue des Barbiers.
- AP/CP n°19-01 : Damery – VRD rue Pierre Curie et rue de la Tannerie.

**Adopté à l'unanimité.**

**22-013. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).  
REVISION - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil se prononce favorablement à la clôture de l'autorisation de programme suivantes :

- AP/CP n°19-02 : Damery – Réseau EU rue Pierre Curie et rue de la Tannerie.

Il autorise la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement ci-après :

- AP/CP n°17-08 : Reconstruction de la station d'épuration de Dormans
- AP/CP n°19-03 : Saint Martin d'Ablais - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée
- AP/CP n°19-04 : Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Martin d'Ablais
- AP/CP n°19-06 : Études et révisions des zonages d'assainissement
- AP/CP n°21-01 : Système d'assainissement La Neuville-aux-Larris

Il autorise la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivante :

- AP/CP n°22-01 : Système d'assainissement Le Baizil

**Adopté à l'unanimité.**

**22-014. CREATION DE POSTE.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, un poste à temps complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Agent chargé d'accueil et de tâches administratives

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h55.

*Vu pour être affiché le 25 janvier 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Régis COUTANT

